

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2017

Date d'affichage :

20 février 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB170226-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 26

OBJET : Plateforme 21 : adhésion de la Commune

RAPPORTEUR : Sophie MONCEL

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation
» qui s'est réunie le 1^{er} février 2017.**

La Plate-forme 21, structure associative, est un outil d'échange entre structures territoriales, professionnelles et associatives du Massif central, décidées à mettre en pratique le développement durable à travers leurs missions et activités.

Elle vise à promouvoir, susciter et accompagner leurs initiatives de développement durable, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs.

Sa priorité : favoriser la transversalité et la synergie entre les stratégies, démarches et actions, par la mise en commun des savoirs, savoir-faire, réflexions et intentions.

Elle regroupe des services de l'Etat et des collectivités, des entreprises et organismes professionnels, des associations, des établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche, des personnes physiques ayant une expérience ou une capacité d'expertise significative au regard du projet de l'association.

Pour les communes de 10 000 à 50 000 habitants, la cotisation est calculée sur la base de 0,04 € par habitant (soit un montant de 780 €).

Pour les communes dont l'EPCI adhère, une réduction de 30 % est appliquée (soit 546 €).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'adhésion à l'association Plateforme 21 pour 2017 et les années suivantes et à verser la cotisation annuelle afférente selon les règles de calcul énoncées ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL